

**DÉLIBÉRATION n° 160/2015 du 10 décembre 2015**

**Acceptant le principe de l'opération intitulée**

**« Acquisition de 16 ancrages permanents écologiques destinés à l'accueil des navires de plaisance »,  
approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat au titre de la DETR**

En sa séance du 10 décembre 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2012 du 03 décembre 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la circulaire n° HC/2078/DIE/BFC du 09 novembre 2015 relative à la programmation 2016 de la dotation d'équipements des territoires ruraux ;

**Considérant** l'implantation de 16 premiers corps-morts écologiques permanents durant l'année 2014 ;

**Considérant** la fréquentation déjà élevée et sans cesse croissante de nos lagons par les plaisanciers ;

**Considérant** les importantes retombées écologiques et économiques d'un tel projet ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1er :** Le conseil municipal approuve le principe de l'opération numérotée et intitulée comme suit :

N° Opération	Libellé
600	Acquisition de 16 ancrages permanents écologiques destinés à l'accueil des navires de plaisance

**Article 2 :** Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1<sup>er</sup>, est approuvé.

**Article 3 :** La commune de Huahine sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération.....	4 701 584 F CFP
Montant TTC de l'opération .....	5 312 790 F CFP
Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (80 % du montant TTC).....	4 250 232 F CFP
Fonds propres communaux .....	1 062 558 F CFP

**Article 4 :** Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions d'aide financière de l'Etat ainsi que tout avenant subséquent.

**Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 6** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

LEFORT Bernard a donné pouvoir à

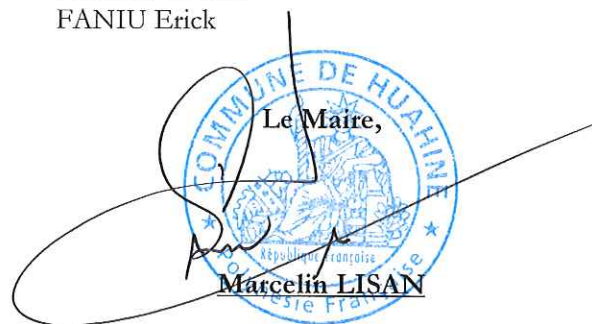
LEMAIRE Gaston


TUIHANI Georges

Un (01) membre est absent :

HOPARA Nano

GIBERT Pitori  
FAAHU Tatiana  
FANIU Erick

Le Maire,  
  
Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		Contrôle a posteriori	
Présents :	25	Acte rendu exécutoire	
Votants :	28 dont 3 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le 17 DEC. 2015	
Exprimés :	28	et publication ou notification	
Votes pour :	28	du 17 DEC. 2015	
Votes contre :	0	Le Maire,  Marcelin LISAN	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			